Quantesens

APPLIQUER L'APPROCHE

Touch For Health®

DANS L'ACCOMPAGNEMENT KINÉSIOLOGIQUE DE SA CLIENTÈLE

PUBLIC

Ostéopathes et autres professionnels de santé cherchant à compléter leur formation de base avec la méthode Touch For Health® (TFH).

PRÉREQUIS

Bonne connaissance en anatomie, notions de neurosciences, bonne capacité d'écoute.

DURÉE DE FORMATION

112 heures

14 jours

INSCRIPTION

Pour toute demande d'inscription, veuillez nous contacter au 0668609472 ou par email : contact@quantesens-kinesio.fr

OBJECTIFS

A l'issue de la formation le stagiaire sera capable de réaliser une séance complète de Touch For Health®.





MOYEN ET MODALITÉ

- Présentiel
- Alternance de théorie et de pratique
- Exposés théoriques réalisés par l'enseignant(e)
- Exercices et ateliers d'application
- Suivi individualisé pendant les pratiques
- Travaux par petits groupes et mise en pratique

Quantesens



MOYENS TECHNIQUES

- Vidéoprojecteur
- Ordinateur avec diaporama
- Tableau blanc
- Paperboard
- Table de massage
- Chaises
- Posters avec schémas
- Fiches récapitulatives de conduite de séance
- Squelette de démonstration anatomique
- Crâne anatomique d'apprentissage
- Manuel de cours officiel de Touch For Health® reprenant toutes les procédures apprises ainsi que des supports pédagogiques adaptés à chaque technique apprise.

ADAPTATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Un suivi de la formation et de l' accompagnement seront réalisés en temps réel. La formation pourra être ajustée pour pallier aux difficultés majeures rencontrées par l'apprenant.

ÉVALUATION DE PARCOURS

Le contrôle de connaissances permettant de vérifier le niveau de connaissances acquis par les Stagiaires est effectué selon les modalités suivantes :

Evaluation orale sur les acquis pendant et après chaque pratiques. Questionnaire écrit en fin de chaque module. Observation de chaque pratique de technique apprise et réajustements quand nécessaire. Remise à chaque stagiaire du Livret de Formation TFH, tamponné et signé par le formateur à chaque module validé. Fiches d'appréciation du stage : retour écrit sur le contenu du stage, l'apport professionnel, les méthodes pédagogiques, le formateur, les supports utilisés, l'organisation. Cercle de fermeture du stage / attentes et objectifs exprimés en début du stage, retour sur le vécu du stage.

DÉLAI D'ACCÈS

Un délai minimum et incompressible de 14 jours entre l'inscription et l'accès à la formation est appliqué.



ÉVALUATION DU BESOIN

Un questionnaire sera proposé pour analyser l'adéquation du besoin de formation avec les formations dispensées.



LE PRIX

1680 €

	Taux de satisfaction	Nombre de stagiaires
2024	**95%**	55
2025	**100%**	219

HANDICAP

Toutes les formations dispensées à QUANTESENS FORMATIONS sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Lors de l'inscription à nos formations, nous étudions avec le candidat en situation de handicap et à travers un questionnaire les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage.

Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés.

COORDONNÉES DES PARTENAIRES HANDICAP

AGEFIPH
Hélène Patry Heintz - Aline Da Dalto
Tel : 04 42 93 15 50
rhf-provence-alpes-cotedazur@agefiph.asso.fr

MDPH
MDPH 13 4 quai d'Arenc
13304 Marseille cedex 02
Tel : 800 814 844
accueil.information.mdph@mdph13.fr

CAP EMPLOI
38 avenue de lEurope
13090 - Aix en Provence
Tel : 04 42 95 70 30

Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés
Association APAJH des Bouches du Rhône
46 Rue Sainte-Victoire 13006 Marseille



Quantesens

CONTACT

Disdero Christine
contact@quantesens-kinesio.fr
TEL : 06 68 60 94 72

Quantesens

APPLIQUER L'APPROCHE

Touch For Health®

DANS L'ACCOMPAGNEMENT KINÉSIOLOGIQUE DE SA CLIENTÈLE

MODULE 1 : MAÎTRISER LE TOUCH FOR HEALTH® 1

Durée : 24 heures

Objectif : A l'issue du module le stagiaire sera capable de réaliser une séance sur un thème donné

Chapitre 1 : Intégrer les concepts de médecine chinoise dans ses pratiques kinésiologique

Chapitre 2 : Maîtriser la préparation du client pour un feedback précis suite au test musculaire

Chapitre 3 : Analyser l'importance d'ajouter un thème à l'équilibration des 14 muscles

Chapitre 4 : Évaluer les 14 méridiens grâce aux tests des 14 muscles principaux associés

Chapitre 5 : Soulager les tensions musculaires avec la L.S.E

Chapitre 6 : Développer des améliorations dans la coordination, la vision, l'audition, la posture et le soulagement de la douleur

...

Évaluation Module 1

MODULE 2 : MAÎTRISER LE TOUCH FOR HEALTH® 2

Durée : 24 heures

Objectif : A l'issue du module le stagiaire sera capable de faire une séance d'équilibrage sur un thème donné, en testant 28 muscles.

Chapitre 1 : Maîtriser les 14 muscles complémentaires en utilisant de nouvelles techniques d'équilibration

Chapitre 2 : Développer ses techniques à l'aide des points d'alarme

Chapitre 3 : Maîtriser les lois dans la roue et des lois des 5 éléments

Chapitre 4 : Maîtriser l'équilibration par les couleurs des 5 Éléments, l'heure de la journée, la LSE futur

Chapitre 5 : Maîtriser les limites de sa pratique et de rediriger vers les professionnels compétents

...

Évaluation Module 2

MODULE 3 : MAÎTRISER LE TOUCH FOR HEALTH® 3

Durée : 24 heures

Objectif : A l'issue du module le stagiaire sera capable d'utiliser la théorie des muscles réactifs pour réactiver le circuit électrique des muscles réactifs inhibés

Chapitre 1 : Maîtriser les 14 nouveaux muscles en utilisant des méthodes d'équilibration

Chapitre 2 : Soulager le physique dans la posture

Chapitre 3 : Soulager la douleur et la tension en utilisant les principes des muscles réactifs

Chapitre 4 : Maîtriser l'utilisation des principes tibétains

Chapitre 5 : Maîtriser l'équilibrage des muscles impliqués dans la marche (GAITS)

...

Évaluation Module 3

MODULE 4 : MAÎTRISER LE TOUCH FOR HEALTH® 4

Durée : 24 heures

Objectif : A l'issue du module le stagiaire sera capable de faire une analyse posturale avancée et d'équilibrer 42 muscles en position debout ou allongé en utilisant des méthodes d'équilibration supplémentaires du TFH4

Chapitre 1 : Maîtriser les nouvelles techniques d'équilibration : points réflexes spinaux points Luo

Chapitre 2 : Maîtriser la théorie des points d'acupressure

Chapitre 3 : Maîtriser l'utilisation de la pratique des muscles réactifs

Chapitre 4 : Maîtriser la mise en oeuvre des points réflexes afin d'équilibrer une faiblesse musculaire bilatérale

...

Évaluation Module 4

MODULE 5 : MAÎTRISER LE TOUCH FOR HEALTH® 5

Durée : 16 heures

Objectif : A l'issue du module le stagiaire sera capable de donner une séance complète en 14, 28 ou 42 muscles en utilisant les métaphores du TFH

Chapitre 1 : Maîtriser l'accompagnement du client et utilisant l'écoute active

Chapitre 2 : Définir une métaphore

Chapitre 3 : Maîtriser l'intégration des métaphores dans une séance

Chapitre 4 : Maîtriser la pratique d'une séance en binôme avec test des 14 muscles en suivi avec les métaphores du muscles

Chapitre 5 : Maîtriser la pratique d'une séance en binôme avec test des 42 en 1 point avec les métaphores des 5 éléments

...

Évaluation Module 5

CHRISTINE DISDERO

156 voie Ariane, Athélia 1,

13600 La Ciotat
France

christine.disdero@gmail.com
Tél : 06 68 60 94 72

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

2006-2024 **Kinésiologue naturopathe**
Expérience solide en cabinet d'accompagnement thérapeutique

2016 **Professeur des écoles - Education Nationale**
Expérience d'enseignement en classes maternelle, CE1, CE2

2022-2024 **Instructeur TFH Touch For Health® et TIOC Three In One Concept**
Journéee d'initiatoin à la kinésiologie, au TIOC pour tout public
Expérience d'enseignement pour Quantesens Formations

CURSUS UNIVERSITAIRE

2014-2016 **Master 1 et Master 2 Recherche en Sinologie**

2013-2014 **Licence LLCE de Chinois**

FORMATIOIN PROFESSIONNELLE CONTINUE

FORMATION THÉRAPEUTE

1990-1995 **Diplôme de Naturopathe ND** (2005) Vie et Action direction André Passebecq.

2001-2005 **Praticien MTC médecine traditionelle chinoise** diplômée du Collègee SFERE

2005 **DATC Diplôme d'acuponcture traditionelle chinoise** délivré par la FNMTC (Fédération Nationale de la médecine traditionelle chinoise)

2006-2008 **Post gradués Sinologie** avec le Docteur TEA Marie-Christine au Collège SFERE

2005-2008 **Formation kinésiologie** Marseille Provence kinésiologie, Nicole Ferrera

FORMATION ENSEIGNANTE

2020-2023 **Basic Instructeur Consultant Facilitateur de Three in One Concepts®** (du niveau 1 à 3)

2020-2022 **Consultante en Three In One Concept®**

2020-2021 **Instructice certifiée IKC Touch For Health®**

2020-2021 **Instructrice certifiée IKC Touche For Health® Métaphores**

Membre d'UNIK (Union Nationale et Internationale de Kinésiologie)

LANGUES

Anglais et Chinois Mandarin

ACCESSIBILITÉ

En application de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et du décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 ce document présente la politique de QUANTESENS FORMATIONS en matière d'accessibilité numérique.

1. RESPONSABLE ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

Pour veiller continuellement à l'accessibilité des contenus numériques, QUANTESENS FORMATIONS a nommé un responsable de l'accessibilité numérique.

Celui-ci a pour missions :

- De veiller à la mise en place de processus pour l'accessibilité des contenus numériques ;
- De rendre compte au responsable de la formation des contenus et des services numériques, ainsi que de tout besoin d'amélioration ;
- De s'assurer que la sensibilisation aux exigences de l'accessibilité est encouragée dans l'établissement ;
- D'être l'interlocuteur premier sur tous les sujets d'accessibilité numérique.

2. ACTION DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

Pour répondre au besoin de sensibilisation et de formation des membres de QUANTESENS FORMATIONS, un plan de formation sera déroulé sur les trois prochaines années. Ces formations seront réalisées selon la méthode la plus appropriée pour répondre aux spécificités de la formation, soit par des dispositifs à distance synchrones ou asynchrones, soit par des dispositifs en présentiel.

3. GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Pour que la prise en compte de l'accessibilité dans la fabrication des contenus et la mise en place des services numériques deviennent des éléments de la qualité, chaque pôle intégrera les bonnes pratiques de l'accessibilité adaptées à ses contenus et outils. Cette adaptation sera issue des expériences faites lors de nos formations.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire.

NON RÉALISATION DE LA PRESTATION DE FORMATION

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

OBLIGATIONS ET FORCE MAJEURE

Dans le cadre de ses prestations de formation, « QUANTESENS FORMATIONS » est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. « QUANTESENS FORMATIONS » ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure.

Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à « QUANTESENS FORMATIONS », les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de « QUANTESENS FORMATIONS ».

DEVIS ET ATTESTATION

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en deux exemplaires par « QUANTESENS FORMATIONS » au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doit être retourné à « QUANTESENS FORMATIONS » par e-mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre « QUANTESENS FORMATIONS », l'OPCO ou le Client. À l'issue de la formation, « QUANTESENS FORMATIONS » remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, « QUANTESENS FORMATIONS » lui fait parvenir un exemplaire de la feuille d'émargement accompagné de la facture. Une attestation d'assiduité pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

DROIT DE RÉTRACTATION

Cette convention s'appuie sur les principes de liberté contractuelle et de la force obligatoire de la convention, tels que énoncés dans les articles 1101 et suivants du Code civil, adaptés ici au contexte professionnel et aux spécificités des services de formation professionnelle.

Conventions NON CONCLUS à distance ou hors établissement :
Délai de rétractation applicable : 10 jours
Point de départ du délai : Jour de la conclusion de la convention

Conventions CONCLUS à distance ou hors établissement :
Délai de rétractation applicable : 14 jours
Point de départ du délai : Jour de la conclusion de la convention

DÉDOMMAGEMENT, RÉPARATION OU DÉDIT

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

- Dans un délai compris entre 2 semaines et 1 semaine avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.
- Dans un délai compris entre 1 semaine et 48 heures avant le début de la formation : 75 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 48 heures avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET COPYRIGHT

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale…) utilisés par « QUANTESENS FORMATIONS » pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

À ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de « QUANTESENS FORMATIONS ». Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

DESCRIPTIF ET PROGRAMME DES FORMATIONS

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

CONFIDENTIALITÉ ET COMMUNICATION

« QUANTESENS FORMATIONS », le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par « QUANTESENS FORMATIONS » au Client.

« QUANTESENS FORMATIONS » s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires.

Cependant, le Client accepte d'être cité par « QUANTESENS FORMATIONS » comme client de ses formations. À cet effet, le Client autorise « QUANTESENS FORMATIONS » à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, site internet, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

PROTECTION ET ACCÈS AUX INFORMATIONS À CARACTÈRE PERSONNEL

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de « QUANTESENS FORMATIONS »
- Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : « QUANTESENS FORMATIONS » ou par voie électronique à : « QUANTESENS FORMATIONS ». En particulier, « QUANTESENS FORMATIONS » conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, « QUANTESENS FORMATIONS » s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

LITIGES

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de Marseille sera seul compétent pour régler le litige.